

davantage sur ces *Méditations*. Je me con-
 tenterai , pour éviter tout reproche de par-
 tialité , de transcrire ce qu'on lit dans la
Monarchie Prussienne par le comte de Mi-
 rabeau , ouvrage auquel , comme je le dirai
 ailleurs , je suis bien loin de donner mon suf-
 frage , mais dont l'auteur n'est à coup sûr
 point l'ennemi de M. Trenck , & n'a au-
 cune raison d'aggraver les causes de sa lon-
 gue détention. „ M. Trenck , dit-il , avoue De la
 „ que le roi , non-seulement son souverain , Mon.
 „ mais encore son bienfaiteur , lui avoit Pruss. T.
 „ défendu d'écrire à son oncle , le chef des 5. p. 222.
 „ Pandoures. Où est le pays de l'Europe , Édit.
 „ où , nous ne difons pas un roi , mais un in-8vo.
 „ général d'armée , n'ait pas le pouvoir
 „ d'ordonner ou de défendre à un officier ,
 „ ce que le bien du service lui paroît exi-
 „ ger , & où tout officier , homme d'hon-
 „ neur , ne se croie pas obligé d'obéir ?
 „ Quelle armée feroit-ce que celle où les
 „ officiers pourroient examiner la nécessité ,
 „ la convenance , la justice de ses ordres ,
 „ & jusqu'à quel point on peut y contre-
 „ venir , sans se croire criminel au tribu-
 „ nal de sa conscience ? „
 „ Cette question une fois décidée , comme
 „ on la jugera dans toutes les monarchies ,
 „ dans toutes les armées , dans tous les ré-
 „ gimens de l'Europe , Frédéric est bien
 „ près de se trouver entièrement justifié en-
 „ vers M. de Trenck. Celui-ci viole ses
 „ ordres ; le roi lui demande : *Etes-vous en*
 „ *correspondance avec votre oncle ?* — Non.
 „ — *M'en donnez-vous votre parole d'hon-*
 „ *neur ?* — Oui , Sire. C'est au moment